

Economie, Finances, Action et comptes publics

Fédération CGC des Finances Immeuble TURGOT Télédoc 909 - pièce 153R 86/92 allée de Bercy 75 572 PARIS Cedex 12

Tél.: 01 53 18 01 76 - Fax.: 01 53 18 01 84

Mél.: <u>federation-cgc@syndicats.finances.gouv.fr</u>

Site: <a href="http://www.cgc-finances.info/">http://www.cgc-finances.info/</a>

Compte rendu de l'audioconférence ministérielle du lundi 4 mai à 12 h

## **Présents:**

Jean-Christophe GODOT, Daniel HUON

Lors de cette audioconférence ministérielle les points suivants ont été abordés :

Les ministres indiquent que le début du déconfinement est conditionné par la situation sanitaire, tout en indiquant que le retour au travail doit être aussi important que possible à la date du 11 mai.

Les fonctionnaires devront, si possible, rester en <u>télétravail</u>. On augmente les possibilités d'accès à ce mode de travail. Un décret devra être publié rapidement.

<u>Les bâtiments seront ouverts</u> et nous mettons en place des mesures de séparation des personnels. Une attention particulière sera portée au nettoyage des locaux et des salles de réunions seront utilisées pour opérer un « *desserrement* ».

Concernant <u>les modalités de déplacement</u>, les horaires décalés seront préconisés pour éviter les heures de pointe. Une aide peut être accordée, la prime mobilité, celleci est de 200€ par an pour accompagner le co-voiturage ou le parcours à vélo.

La garde des enfants, à compter du 1er juin il conviendra d'apporter la preuve que la possibilité de garde n'est pas possible pour continuer à bénéficier d'ASA. Si un mode de garde est possible alors le parent devra prendre des congés ou RTT.

Concernant, le port des masques, les tests, la prise de température, il convient d'attendre les derniers arbitrages ministériels. La distribution des masques s'appuiera sur le réseau des préfets sauf pour l'éducation nationale.

Les textes relatifs au versement de la prime sont en cours d'élaboration et cela est complexe à mettre en œuvre.

La restauration collective ne servira dans un premier temps que des repas froids pour les personnels. Il y aura bien évidemment le maintien des prises en charge des frais pour ceux qui n'auront pas accès à ce mode de restauration.

L'ensemble de ces éléments devront être pris en compte dans le cadre des **plans de reprise d'activité** qui seront diffusés aux OS.

Lors du CHSCT de mercredi, il a été indiqué que chaque service devra mettre à jour son DUERP.

Concernant la reprise d'activité et l'appel au travail à compter du 11 mai, l'administration indique avoir fait le choix de déconcentrer au niveau des chefs de service.

Concernant une question relative au fonctionnement de la climatisation sur le site de Bercy, la SG adjointe indique que celle-ci ne devrait pas poser de soucis dans la mesure où elle fonctionne avec de l'air provenant de l'extérieur des bâtiments!

Fin de l'audioconférence à 13 heures